



| MAI 2026

RAPPORT MEDIA MONITORING

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le mois de mai 2026 marque une phase de consolidation institutionnelle mais également de montée des tensions autour de la crédibilité du processus de Refondation. Si les institutions poursuivent formellement leur fonctionnement (ouverture de la session parlementaire, poursuite des réformes, préparation de la concertation nationale et recomposition progressive des organes électoraux), plusieurs signaux convergents révèlent l'émergence d'interrogations croissantes concernant l'équilibre entre stabilité politique, respect de l'État de droit et préparation des échéances électorales prévues pour 2027.

Trois dynamiques dominantes structurent l'espace médiatique.

La première concerne la volonté du régime de renforcer son ancrage institutionnel et territorial. Les déplacements présidentiels, la poursuite du processus de Refondation et l'implication du FFKM dans la préparation de la concertation nationale traduisent une stratégie visant à consolider la légitimité du pouvoir et à structurer le calendrier politique à venir.

La deuxième dynamique est celle d'une montée progressive des préoccupations relatives aux garanties démocratiques. Les controverses entourant la Haute Cour Constitutionnelle, la recomposition de la CENI, les critiques formulées par certaines organisations de la société civile ainsi que les conclusions du rapport *Freedom House* alimentent un narratif centré sur les risques de concentration du pouvoir et sur la nécessité de préserver l'indépendance des institutions.

La troisième dynamique concerne la gestion des “dossiers” l'ancien régime et la lutte contre l'impunité. Les procédures visant plusieurs personnalités associées au pouvoir précédent bénéficient d'un soutien significatif dans une partie de l'opinion publique, qui y voit une réponse à des attentes de justice et de redevabilité. Toutefois, les débats sur les procédures employées, notamment concernant les immunités parlementaires et les garanties judiciaires, nourrissent simultanément des interrogations sur la frontière entre justice transitionnelle et règlement politique des contentieux hérités du passé.

Dans l'ensemble, le mois de mai se caractérise par une coexistence de deux récits concurrents : celui d'une Refondation qui cherche à démontrer sa capacité à réformer et à stabiliser le pays, et celui d'une "transition" dont certaines pratiques suscitent des interrogations croissantes sur la gouvernance, les contre-pouvoirs et les garanties démocratiques.

I. CONSOLIDATION DU POUVOIR ET RECOMPOSITION INSTITUTIONNELLE

Le mois de mai a été marqué par la poursuite de la consolidation politique et institutionnelle du régime de Refondation. Plusieurs évènements traduisent une volonté des autorités de stabiliser les institutions tout en renforçant leur maîtrise du processus de transition engagé depuis octobre 2025. Au-delà des faits eux-mêmes, les médias mettent en lumière une interrogation centrale : la consolidation institutionnelle actuellement engagée s'accompagnera-t-elle d'un élargissement des espaces de participation ou conduira-t-elle à une concentration accrue du pouvoir autour des institutions de la Refondation ?

1. Fonctionnement institutionnel et continuité de l'État (*TVM, IBC, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar*)

La reprise de la session ordinaire de l'Assemblée nationale illustre cette dynamique. Dans un contexte marqué par l'absence d'un Sénat, les débats médiatiques ont principalement porté sur la capacité du pouvoir législatif à assurer la continuité institutionnelle malgré l'incomplétude de l'architecture constitutionnelle.

Les prises de position relayées dans les médias tendent à légitimer une lecture pragmatique du fonctionnement institutionnel, privilégiant la continuité de l'action publique à l'orthodoxie procédurale.

Cette interprétation est présentée par ses défenseurs comme un mécanisme visant à garantir la continuité de la production normative et le fonctionnement régulier des institutions, malgré la reconfiguration de certaines structures institutionnelles. Elle viserait également à rassurer sur la capacité de l'État à poursuivre l'adoption des réformes et des mesures législatives jugées nécessaires à la conduite des affaires publiques.

2. Présidentialisation progressive de l'espace politique

La recherche de consolidation institutionnelle s'accompagne d'une forte présence présidentielle sur le terrain. Les déplacements réguliers du Chef de l'État, largement relayés par les médias publics (**TVM, RNM**) et privés proches de la Refondation (**IBC, Kolo TV, AZ Radio, IBC**), participent à la construction d'une image de proximité avec les populations.

Toutefois, d'autres organes (**Viva TV, Midi Madagasikara, Radio Antsiva**) y voient également les prémices d'un positionnement politique de long terme, dans la perspective des futures échéances électorales. La frontière entre exercice du pouvoir de transition et préparation de l'après-transition apparaît ainsi de plus en plus poreuse dans ces perceptions médiatiques.

3. Le FFKM comme acteur de stabilisation (?)

Parallèlement, les prises de position du FFKM traduisent l'émergence d'une fonction de médiation politique assumée par les institutions religieuses. En réaffirmant sa disponibilité à conduire la concertation nationale, tout en alertant sur la dégradation du climat social et politique, le Conseil œcuménique cherche à se positionner comme garant moral d'un processus de transition confronté à des défis croissants de cohésion nationale. Les églises au sein du FFKM ont ainsi appelé à ce que cessent les discours haineux, les comportements clivants et toutes formes de provocation ; tout en mettant également en garde contre la propagation des fausses informations. (***L'Express de Madagascar, RDB, Aceem Radio***)

II. ÉTAT DE DROIT, CONTRE-POUVOIRS ET LIBERTÉS PUBLIQUES

L'un des principaux faits marquants du mois de mai est la multiplication des débats relatifs à l'indépendance des institutions et à la préservation des mécanismes de contrôle démocratique. Derrière les débats juridiques se joue en réalité la question de l'équilibre futur entre autorité politique, indépendance institutionnelle et libertés fondamentales.

1. La HCC au cœur des tensions institutionnelles

L'affaire visant plusieurs membres de la Haute Cour Constitutionnelle constitue à cet égard un tournant majeur. Une missive émanant du parquet du tribunal de première instance (TPI) d'Antananarivo, datée du 29 mai 2026, adressée à la ministre de la Justice, avait pour objet : demande d'ordre de poursuite qui concerne quatre magistrats, membres de la HCC. Ces derniers font l'objet d'une demande d'ordre de poursuite car ils sont susceptibles d'être poursuivis pour complot en vue de déstabilisation. (***TVM, Kolo TV, IBC, Aceem Radio***)

Au-delà des aspects judiciaires évoqués, cette séquence a ravivé les inquiétudes relatives à la stabilité des institutions de contrôle et à la capacité des juridictions constitutionnelles à exercer leurs prérogatives dans un environnement politique fortement polarisé. Les réactions de plusieurs magistrats concernés témoignent d'une préoccupation plus large concernant l'équilibre entre responsabilité institutionnelle et indépendance juridictionnelle. (***L'Express de Madagascar***)

Les rares informations autour de cette affaire évoquent que cette procédure pourrait être la conséquence des débats entre les hauts conseillers constitutionnels sur la requête déposée par le député Antoine Rajerison. Deux des hauts conseillers concernés dénoncent l'illégalité de la procédure et soutiennent que forcer ce remplacement arbitraire créerait un précédent extrêmement dangereux. Elle ouvrirait les portes à une précarisation de l'ensemble des mandats constitutionnels, menaçant la stabilité de toutes les institutions républicaines. (**Viva TV, L'Express de Madagascar, Radio Antsiva**)

2. Libertés publiques sous surveillance selon Freedom House (**Midi Madagasikara**)

Les préoccupations relatives aux libertés publiques ont également été évoquées durant ce mois. En effet, le rapport de Freedom House classe Madagascar parmi les pays ayant connu les plus fortes régressions des libertés politiques et civiles en 2025. C'est le constat sévère dressé par le rapport "*Freedom in the World 2026 : The Growing Shadow of Autocracy*" publié par l'organisation américaine Freedom House.

Le rapport place Madagascar dans le Top 5 mondial des plus fortes régressions des libertés en 2025. Une présence qui marque une rupture brutale pour la Grande Île, longtemps considérée comme un pays politiquement instable, mais encore doté d'espaces d'expression relativement ouverts. Dans le cas malgache, le coup de force militaire d'octobre 2025 est présenté comme l'un des événements majeurs ayant accéléré le recul des libertés sur le continent africain.

3. Les lanceurs d'alerte : vers une institutionnalisation de la redevabilité ? (**Kolo TV, IBC, Midi Madagasikara, RDB, Aceem Radio**)

Pourtant dans le même temps, plusieurs initiatives traduisent une volonté de renforcer certains instruments de gouvernance démocratique. L'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte s'inscrit dans une logique de renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption.

Jusqu'ici, le système malgache souffrait d'un vide sécuritaire pour les citoyens et les fonctionnaires intègres. La peur des représailles, qu'elles soient professionnelles, physiques ou judiciaires, constituait un frein majeur à la transparence. Le projet de loi entend rectifier le tir en proposant des mécanismes de signalement sécurisés, accessibles et, par-dessus tout, strictement confidentiels. L'innovation majeure réside dans la répression des représailles. Le texte ne se contente pas de protéger : il prévoit des sanctions fermes à l'encontre des auteurs de pressions ou de menaces. Mieux encore, des mesures de réparation pour les victimes et une clarification des responsabilités institutionnelles sont au menu, afin de consolider l'État de droit.

Son apparition dans le débat public révèle l'importance croissante accordée aux mécanismes de redevabilité dans le contexte de la Refondation.

4. Gouvernance des médias et crise de représentativité

Dans le secteur médiatique lui-même, les tensions observées autour du CT-OJM illustrent les difficultés persistantes liées à la représentativité et à l'indépendance des organes professionnels. Selon une déclaration rendue publique par Andry Raharison, il a présenté sa démission de ses fonctions de coordonnateur du CT-OJM. Dans son communiqué, il explique sa décision par un désaccord croissant avec l'orientation prise par la structure, estimant que son fonctionnement s'éloignerait des objectifs pour lesquels elle avait été mise en place. Il affirme notamment que certains acteurs utiliseraient désormais le dispositif à des fins d'intérêts particuliers, au détriment de sa mission initiale.

Les divergences apparues au sein de cette structure dépassent largement les enjeux corporatistes et renvoient à des interrogations plus fondamentales sur l'autonomie des corps intermédiaires dans la nouvelle configuration institutionnelle. Cette démission intervient dans un contexte où la question de la gouvernance et de la représentativité des instances chargées d'encadrer la profession journalistique suscite déjà des débats au sein du secteur des médias

III. REFONDATION

Le processus de concertation nationale s'est imposé comme le principal enjeu politique du mois. La troisième mission de suivi de la SADC a confirmé l'attention soutenue de la communauté régionale à l'égard de la trajectoire malgache. Les consultations menées par la délégation traduisent une volonté de soutenir les efforts de stabilisation tout en maintenant une exigence d'inclusivité et de dialogue. Néanmoins, plusieurs organisations continuent de remettre en question la légitimité actuelle de la CENI et plaident pour que les discussions sur l'architecture électorale soient intégrées aux futures assises nationales.

1. Concertation nationale : interrogations et doutes

Le processus de concertation continue de susciter interrogations et réserves. Les reports successifs, les ambiguïtés relatives aux responsabilités respectives du FFKM et du ministère chargé de la Refondation, ainsi que les demandes répétées de clarification du calendrier alimentent un climat d'incertitude.

Le septième vice-président de l'Assemblée nationale a exprimé sur **Viva TV** et **Gazetiko**, des réserves quant à l'organisation et à la cohérence du processus de concertation, qu'il juge insuffisamment structuré. Selon lui, une cérémonie officielle de lancement avait déjà eu lieu en décembre 2025, ce qui rend difficilement compréhensible l'annonce récente du ministre chargé de la Réforme faisant état d'une nouvelle ouverture ou d'un nouveau démarrage du processus de concertation.

D'autres critiques formulées par le KMF/CNOE et plusieurs organisations de la société civile convergent autour d'une même préoccupation : la nécessité de garantir la crédibilité et l'appropriation collective du processus. La question n'est plus tant celle de l'organisation de la concertation que celle de sa capacité à produire un consensus politique durable. (**Kolo TV, L'Express de Madagascar, RDB, Aceem Radio**)

2. La CENI entre réforme et contestation

Parallèlement, dans le cadre de la préparation de la concertation nationale, la CENI a organisé une réunion de trois jours dédiés à la consultation des différentes parties prenantes aux élections. L'objectif de ce rendez-vous était de poser les jalons d'une refonte profonde des lois électorales à Madagascar. Ces travaux témoignent d'une volonté d'anticiper les futures échéances électorales car les consultations relatives aux réformes électorales, le projet de refonte complète de la liste électorale et les premières indications concernant le calendrier de 2027 constituent des avancées importantes dans la préparation de la sortie de transition. (**TVM, MBS, AZ Radio, RDB, Aceem Radio**)

Toutefois, plusieurs organisations continuent de remettre en question la légitimité actuelle de la CENI et plaident pour que les discussions sur l'architecture électorale soient intégrées aux futures concertations. Cette position reflète la persistance d'une crise de confiance autour des mécanismes électoraux, dont la résolution conditionnera largement la crédibilité des futures échéances. (**IBC, Midi Madagasikara, Radio Antsiva**)

IV. JUDICIARISATION DE LA RECOMPOSITION POLITIQUE

Le mois de mai confirme l'entrée dans une phase de judiciarisation croissante de la recomposition politique consécutive aux événements d'octobre 2025. Les procédures engagées contre plusieurs personnalités associées à l'ancien régime occupent une place centrale dans l'agenda médiatique.

1. Lutte contre l'impunité et/ou recomposition des rapports de force ?

Les affaires concernant Naivo Raholdina, Paul Rabary, Yves Maurice Rakotoniaina, Rinah Rakotomanga, Jean Nirina Rafanomezantsoa ou encore diverses personnalités proches de l'ancienne administration sont systématiquement présentées comme illustrant la volonté des autorités de lutter contre l'impunité. (**TVM, IBC, MBS, AZ Radio**)

Cette dynamique bénéficie d'un soutien notable dans une partie de l'opinion publique, où les attentes en matière de justice et de reddition des comptes demeurent particulièrement élevées. Les réactions recueillies dans plusieurs médias révèlent une aspiration forte à voir émerger un système dans lequel les responsabilités politiques et administratives pourraient être effectivement établies et sanctionnées. (**IBC, Radio Record**)

Toutefois, des risques inhérents à cette séquence sont également soulevés. Les controverses autour des procédures de levée d'immunité parlementaire, les interrogations sur les fondements de certaines poursuites ainsi que les accusations récurrentes de justice sélective alimentent un débat sur la frontière entre lutte contre l'impunité et instrumentalisation politique de l'appareil judiciaire.

2. Persécutions OU répercussions ? (**IBC, Viva TV, Midi**

Madagasikara, AZ Radio, Radio Record, Radio Antsiva)

La descente des forces de l'ordre à l'ARENA Ivandry, lieu hautement symbolique associé à l'ancien président Andry Rajoelina, illustre parfaitement cette dimension symbolique de la recomposition politique en cours. Au-delà de sa portée judiciaire immédiate, cet événement participe à la redéfinition progressive des rapports de pouvoir entre les acteurs de l'ancien régime et les autorités de la Refondation.

Des figures du régime actuelles n'hésitent pas non plus à s'engager dans cette mise en scène de la reconfiguration des rapports. Le directeur de la communication de la Présidence de la Refondation a déposé plainte au Pôle anti-corruption contre des ténors de l'ancien régime qui seraient les cerveaux de la détention illégale de Rolly Mercia durant cinq ans. Une plainte a également été déposée par l'avocat de Rolly Mercia contre l'ancienne procureure générale près la Cour d'appel d'Antananarivo, qu'il accuse d'avoir abusivement prolongé la durée de sa détention, en violation des règles de prescription en matière de pourvoi en cassation.

De nombreux citoyens demeurent dans l'attente des résultats des enquêtes ouvertes sur ces affaires, estimant que la période actuelle constitue une opportunité déterminante pour faire progresser les investigations annoncées et établir les responsabilités éventuelles dans le respect des procédures judiciaires. Ces attentes s'inscrivent dans un discours plus large réclamant une intensification de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds publics et les pratiques considérées comme ayant contribué à l'affaiblissement économique et institutionnel du pays.

CONCLUSION

Le mois de mai 2026 confirme que la la période de transition est entrée dans une phase de structuration décisive où la question de la légitimité devient progressivement plus importante que celle de la prise de pouvoir elle-même.

L'analyse des contenus médiatiques montre que la Refondation bénéficie encore d'un capital politique issu de la rupture opérée en octobre 2025. Toutefois, ce capital tend désormais à être évalué à l'aune de sa capacité à produire des résultats institutionnels, économiques et démocratiques tangibles. La promesse de changement ne constitue plus, à elle seule, une source suffisante de légitimité.

Les signaux observés montrent que les institutions religieuses, la société civile, les partenaires internationaux et certains acteurs politiques cherchent progressivement à se repositionner comme garants de l'inclusivité du processus. Cette évolution traduit l'émergence d'une demande croissante de participation, de transparence et de redevabilité.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portiez pour la liberté d'expression à Madagascar et l'amélioration de l'environnement journalistique malgache.



+261 34 04 273 18



Près Lot VS 124
Miandrarivo Ambanidia



www.ilontsera.mg



ILONTSERA

Media Matters Madagascar

Observatoire des Médias et de la Communication

Ivompandalinana ny tontolon'ny serasera marolafika eto Madagasikara

MERCI